

DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE

RD 306 - Ave Maria - Arnas - 04 74 62 14 38

Conditions d'accès :

Le badge, qui vous est remis, permet l'accès à la déchèterie. Il doit être présenté aux gardiens à chaque passage.

En cas de renouvellement (perte, vol, détérioration anormale, perforation, casse, déformation due à la chaleur) de votre badge, il vous sera facturé 20 €.

HORAIRES

- Du lundi au samedi 8h-12h / 14h-18h
dimanche 9h-12h, fermeture les jours fériés
- **Accès autorisé jusqu'à 10 minutes avant la fermeture**

Véhicules autorisés

Catégorie 1 : accès gratuit et illimité

- véhicules légers (voitures particulières au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- véhicules à moteur à 2 ou 3 roues (véhicules de catégorie L au sens de l'article R311-1 du code de la route)
- cycles avec ou sans remorque
- véhicules utilitaires de PTAC* ≤ 2 t
- remorques de PTAC* ≤ 750 kg
- remorques dont le PTAC* ne peut être justifié

Catégorie 2 : accès gratuit et limité à 4 passages/an. Au delà, accès payant (25€/passage) et limité à 4 passages supplémentaires par an.

- véhicules utilitaires légers (PTAC* compris entre 2 t et 3.5 t), tôleés, à benne, ou à plateau dont la hauteur du plateau au sol est inférieure à 80 cm

Véhicules non autorisés

- véhicules dont PTAC* > 3.5 t
- remorques dont PTAC* > 750 kg
- véhicules de hauteur > 2.7 m
- véhicules de longueur > 6 m

Professionnels et associations

- accès payant (7€) autorisé uniquement pour les cartons
- dépôts de bouteilles et pots en verre gratuit

*PTAC : Poids Total Autorisé en Charge.

Les éléments demandés sont disponibles sur la carte grise du véhicule.

Déchets autorisés à la déchèterie



**AMPOULES ET NÉONS /
PILES / BATTERIES**
ampoules basse consommation
uniquement, piles, batteries,
accumulateurs électriques



BOIS
palettes, planches,
huisseries...



CARTONS
vidés et à déposer pliés



DÉBLAIS ET GRAVATS
moellons, ciment, pierres...
interdit : terre végétale



DÉCHETS TOXIQUES
peinture, solvants, radiographies
médicales, produits de
jardinage, produits de
bricolage...



**DÉCHETS D'ÉQUIPEMENT
ÉLECTRIQUE ET ÉLECTRONIQUE**
TV, ordinateurs, aspirateurs,
cafetières, réfrigérateurs...



DÉCHETS VERTS
tonte, tailles, branches...
*interdits : souches et troncs
avec un diamètre >15cm*



ENCOMBRANTS
jouets, film plastique,
polystyrène, laine de verre,
textiles souillés...



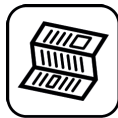
HUILES
huile de vidange, huile de friture



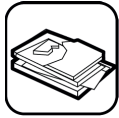
MÉTAUX
bicyclettes, grillages, fûts...



MOBIER
table, canapé, étagère,
commode, matelas, mobilier
de jardin...



PAPIERS
journaux, magazines,
prospectus, catalogues,
livres...



PLÂTRE



TEXTILES
en sac fermé



VERRES
bouteilles, pots, bocaux...
sans bouchon / couvercle

INTERDITS : amiante, bouteilles de gaz, cadavres d'animaux, déchets d'activités de soins à risques infectieux, déchets industriels, radioactifs, hospitaliers et médicaux, carcasses de voitures et pièces automobiles, extincteurs, ordures ménagères et assimilées, pneus.